

## CPAS et exclusion du chômage : une brochure pour connaître ses droits

Les nouvelles mesures concernant l'accès aux allocations de chômage et le recours aux services des CPAS suscitent de nombreuses interrogations auprès des personnes qui sont directement concernées. Afin d'éviter que la rumeur prenne le pas sur l'information, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) vient d'éditer une brochure.

Format court, axée sur des informations très pratiques, cette brochure se présente comme un outil de base pour bien conseiller les personnes qui doivent effectuer des démarches auprès d'un CPAS. Certains demandeurs d'emplois récemment exclus du chômage sont démunis face à la situation et n'osent pas se tourner vers un CPAS pour demander une aide. Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté parcourt, en une huitaine de pages, les questions essentielles auxquelles les personnes qui subissent l'exclusion sont confrontées : a-t-on droit à une aide si l'on est cohabitant? Si l'on a de l'épargne? Et si l'on est propriétaire? Le CPAS aurait-il le droit de réclamer

une contribution financière aux proches du bénéficiaire? L'objectif étant de faire le point sur les droits des demandeurs d'emploi et de les encourager à effectuer les démarches ad hoc. La deuxième partie de la brochure propose quelques conseils pour que les contacts avec le CPAS se déroulent au mieux. On y trouve également des informations concernant l'inscription au Forem, les mutualités, et plusieurs liens vers des services qui pourront apporter une aide plus ciblée aux personnes. Le dernier volet invite à envoyer des témoignages vers le RWLP. //ET

>> Plus d'infos : brochure à télécharger sur [www.rwlp.be](http://www.rwlp.be) • 081/31.21.17



Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté parcourt, en une huitaine de pages, les questions essentielles auxquelles les personnes qui subissent l'exclusion sont confrontées...

© J. Flémal

EN MARCHÉ 19 MARS 2015.